

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : J J M M A A A A (Pour les mineurs, complétez l'autorisation parentale ci-dessous.)

ADRESSE : VILLE : CP :

TÉL : EMAIL :

Parcours Mini Tram' : 9 km 15 km 19 km - 5 € - De 5 à 13 ans - 29 juin

Parcours vététistes : 37 km 57 km 77 km - 26 € - 30 juin

Parcours pédestres : 16 km 21 km 26 km - 26 € - 30 juin

Parcours trail : 21 km 31 km - 26 € - 30 juin

Handi'Tram : 3 km 5 km - Gratuit - 30 juin

AUTORISATION PARENTALE à remplir impérativement pour tous les mineurs.

Je soussigné(e) NOM : PRÉNOM : en ma qualité de : Mère Père Tuteur*

Autorise l'enfant NOM : PRÉNOM : à participer à la Tram'Jurassienne

Accompagné de NOM : PRÉNOM :

JE PRENDS LE TRAIN* : OUI NON

Par ma signature, je déclare accepter dans son intégralité le règlement. J'accepte également d'être contacté par email pour obtenir des informations sur la Tram'Jurassienne.**

SIGNATURE

*Rayez la mention inutile.
**Vous pouvez à tout moment demander à être ôté du listing en vous adressant à CNJ Organisation.

Retournez votre bulletin d'inscription rempli et votre chèque à l'ordre de **CNJ Organisation** à l'adresse indiquée ci-dessous.

CNJ Organisation - 3 Rue Victor Bérard - 39300 CHAMPGNOLE

tramjurassienne.com - contact@tramjurassienne.fr - Tél. 07 50 57 22 55

Conception : CC CNJ - Photos : CNJ Organisation - Impression : Estimprim - Ne pas jeter sur la voie publique.





Randonnée pédestre - 26 €

16 km
21 km
26 km



PARCOURS
INÉDITS !

Randonnée VTT - 26 €

37 km
57 km
77 km



Handi'Tram - Gratuit

Ouvert aux personnes en situation de handicap.

3 km
5 km



21 km
31 km

Trail - 26 €

NOUVEAUTÉ
2024



Mini'Tram - 5 €

9 km
15 km
19 km

RÈGLEMENT

Les circuits organisés dans le cadre de la Tram'Jurassienne sont des randonnées et non des compétitions.

Les randonnées pédestres, vététistes avec transport en trains spéciaux sont ouvertes à toute personne en bonne santé pratiquant régulièrement le V.T.T ou la marche à pied.

Les mineurs sont acceptés à partir de 12 ans pour la randonnée pédestre de 16 km et à partir de 14 ans pour les autres parcours, s'ils sont accompagnés par un adulte responsable désigné sur l'autorisation parentale jointe au bulletin d'inscription et également inscrit à la Tram'Jurassienne.

Les participants devront être couverts par leur assurance personnelle, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile.

TOUT PARTICIPANT S'ENGAGE :

- À respecter le code de la route. Il sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.
- À respecter les sites traversés.
- À ne pas quitter le parcours balisé sauf en cas d'abandon à signaler (ou faire signaler) au poste de ravitaillement le plus proche ou à l'arrivée.

Tout participant n'empruntant pas les itinéraires proposés, le fera sous son entière responsabilité.

Toute personne est responsable de son matériel, en cas de vol, accident ou perte, la responsabilité de l'association organisatrice ne pourra être engagée.

La plaque remise au départ devra être fixée sur le guidon du vélo. Cette plaque permettra aux contrôleurs de vous identifier et de suivre votre progression. Les participants utilisant un vélo à assistance électrique ne devront pas laisser la batterie sur le VAE pendant le transport par camion. Pour les vététistes le port du casque rigide est obligatoire.

En cas d'annulation de votre part, aucun remboursement ne sera effectué.

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours et les horaires en cas de mauvais temps ou de force majeure.

Du fait de son inscription, le(la) participant(e) autorise l'organisateur à utiliser toute image le(la) concernant, pour la promotion de sa manifestation.

Nos amies les bêtes ne sont pas autorisées sur les parcours.

Le bracelet pass fourni par l'organisateur doit être porté obligatoirement toute la journée (contrôle des trains, ravitaillements, repas).

Des heures d'ouverture et de fermeture seront précisées sur la confirmation d'inscription. L'organisation dégage toute responsabilité après la fermeture des parcours.

Les participants s'engagent à respecter les règles de sécurité en vigueur dans les emprises ferroviaires (ne pas traverser les voies sans y être autorisé, ne pas descendre du train en marche, ne pas stationner sur les voies et se tenir éloigné du bord du quai).